

Les dernières hésitations sur les désinences du futur sont balayées ; l'infixe -er- est désormais strictement réservé aux seuls verbes dont l'infinitif est en -er (on trouve encore occasionnellement *metterez* au XIX^e siècle). Pour les verbes dont l'infinitif est en -ir toutefois, la coexistence de futurs en -rr- et -ir- reste une difficulté dans l'usage courant, la tendance pour ces verbes étant, malgré la fixation de l'usage par les grammairiens, à privilégier les futurs en -ir- au détriment des futurs en -rr-, de même que les verbes présentant un r-final de radical tendent à former leur futur en -er- (*je mourirai, je courirai, je perdrerai* pour *je mourrai, nous courrai, je perdrai*) :

Exemples

J'en **mourirais** / S'il s'en prenait à mon diamant !

(Jacques Brel, *Vraiment je ne pense qu'à lui*)

Un jour je **courirai** moins, jusqu'au jour où je ne courirai plus

(Alain Baschung, *Résidents de la république*)

Perdrerai-je ma peine / Perdrerai-je mon temps...

(Gilles Vigneault, *J'ai planté un chêne*)

Depuis le XX^e siècle, le passé ne s'utilise plus qu'à l'écrit, où il n'apparaît plus guère qu'aux formes de la 3^e personne, du singulier ou du pluriel.

Le subjonctif imparfait, formé sur le radical du passé, qui survivait au début du siècle, est tout à fait obsolète depuis le milieu du XX^e siècle (son déclin peut notamment se mesurer sous la plume d'un écrivain comme Simenon, dont l'abondante production traverse le siècle, des années '30 aux années '70 : entre le premier et le dernier roman, les subjonctifs imparfait et plus-que-parfaits ont progressivement été éliminés).

http://diachronie.be/cours_grammaire/index.html

Madame de Clèves était dans une affliction extrême ; son mari ne la quittait point, et sitôt que madame de Chartres fut expirée, il l'emmena à la campagne, pour l'éloigner d'un lieu qui ne faisait qu'aigrir sa douleur. On n'en a jamais vu de pareille ; quoique la tendresse et la reconnaissance y eussent la plus grande part, le besoin qu'elle sentait qu'elle avait de sa mère, pour se défendre contre monsieur de Nemours, ne laissait pas d'y en avoir beaucoup. Elle se trouvait malheureuse d'être abandonnée à elle-même, dans un temps où elle était si peu maîtresse de ses sentiments, et où elle eût tant souhaité d'avoir quelqu'un qui pût la plaindre et lui donner de la force. La manière dont monsieur de Clèves en usait pour elle lui faisait souhaiter plus fortement que jamais, de ne manquer à rien de ce qu'elle lui devait. Elle lui témoignait aussi plus d'amitié et plus de tendresse qu'elle n'avait encore fait ; elle ne voulait point qu'il la quittât, et il lui semblait qu'à force de s'attacher à lui, il la défendrait contre monsieur de Nemours.

Madame de Lafayette, *La princesse de Clèves* (1678) .